Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00604 **Publié le 10 novembre 2026**

Arrêté n° AG-2026-DRHFP-0915 du 9 novembre 2026

Portant prolongation des fonctions de M. Alain Pidjot en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie par intérim

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 121/CP du 16 mai 1991 portant refonte des statuts du Port Autonome ;

Vu l'avis de vacance de poste n° 3134-26-0250/SR du 13 février 2026 pour le poste de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0180 du 18 février 2026 portant nomination de M. Alain Pidjot en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie par intérim ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0459 du 20 mai 2026 portant prolongation des fonctions de M. Alain Pidjot en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie par intérim ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0709 du 12 août 2026 portant prolongation des fonctions de M. Alain Pidjot en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie par intérim,

ARRETE

Article 1er : Les fonctions de M. Alain Pidjot, en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie par intérim, sont prolongées jusqu'au 13 janvier 2027 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI